

Edito >

Notre engagement : Contrer l'immobilisme !

En ce début d'année, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite. Notre pays et notre département vivront une année 2024 particulière, ponctuée de grands événements. L'esprit olympique va nous envelopper jusqu'aux jeux de cet été. Nous aurons, ici, le passage de la flamme olympique le 31 mai. Puis suivront les commémorations du 80ème anniversaire du débarquement et de la libération. Plusieurs sites en seront l'emblème et, comme rarement par le passé, Cherbourg et son port seront reconnus pour le rôle essentiel ayant permis la victoire contre le nazisme.

En préparant cette tribune, nous avons relu celle de la dernière édition titrée « Entre ambition et modération, il faut choisir ! » Nous nous inquiétons de cette première partie de mandat que nous trouvions loin d'être à la hauteur des enjeux. Depuis, nous avons eu la réponse... le choix sera celui de la modération, voire, du statu quo ! Dans un monde qui avance, souvent très vite, c'est la pire des solutions que de camper sur les conservatismes. La décision... de « non-décision » sur l'avenir du réseau des collèges est l'illustration parfaite des blocages sur des enjeux fondamentaux d'une majorité élue sans projet.

Pire encore, c'est la première fois que, dans ce Conseil départemental, la majorité refuse le débat et la prise de décision de l'assemblée élue par les manchoises et les manchois. C'est pourquoi nous avons porté une demande de convocation d'une séance plénière comme le permet le règlement intérieur si un tiers des élus le souhaitent. Le 15 décembre ce seuil ayant été obtenu, il y aura donc, dans les semaines à venir, un débat public pour savoir ce que sera la poursuite de la réflexion sur les collèges dans la Manche. C'est la moindre des choses que de porter publiquement ces questions face à l'accélération de la baisse des effectifs dans les collèges de la Manche. Chaque élu doit pouvoir s'exprimer pour une confrontation des visions, des projets, des solutions... Pour nous, la question est celle de l'ambition de réussite éducative des jeunes manchois dans ce collège du 21ème siècle que nous appelons de nos vœux.

Les conseillers départementaux du groupe de la gauche sociale et écologiste vous souhaitent une
Bonne année 2024

"L'engagement est ce qui transforme une promesse en réalité."
Abraham Lincoln

Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô cedex, groupe.gse50@manche.fr

Groupe de la
GAUCHE
SOCIALE et
ÉCOLOGISTE
Conseil départemental de
#LaManche

Bon à savoir...

Votre lettre numéro 7

La séance plénière du 15 décembre dernier, dont les retranscriptions occupent l'ensemble des pages de votre lettre, aura été une assemblée particulièrement dense. Outre l'étude des orientations budgétaires, vous trouverez l'ensemble de nos interventions sur de nombreux sujets.

Cette séance se tenait, également, quelques jours après l'annonce, surprenante, du Président du Conseil départemental, de ne pas faire délibérer l'assemblée sur l'avenir des collèges publics de La Manche. Pourtant, ce que l'on appelle « le mur démographique » est réel : dans quelques années, ce n'est pas une centaine d'élèves en moins qu'il y aura par an dans les collèges, comme actuellement, mais près de 400 ! Ce chiffre est fiable puisque les futurs collégiens sont déjà scolarisés. Et la structure démographique, vieillissante, de notre Département, est connue de tous. Nous, et comme un certain nombre d'élus de la majorité, avons pourtant beaucoup de choses à dire sur ce sujet, sur le thème de la réussite éducative, sur la méthode pour préparer cette avenir au collégiens, familles, enseignants, personnels des établissements. Devant ce déni de démocratie nous avons porté la demande de convocation d'une séance extraordinaire. Les 19 élus, signataires de cette demande, ont permis la tenue de cette séance le 2 février.

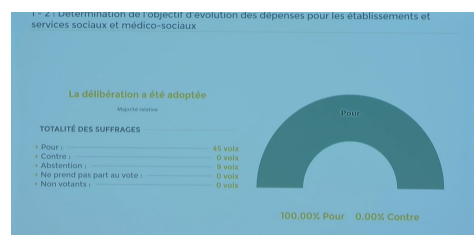
Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Les interventions en vidéo

La plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Vimeo. Le second QR-Code renvoie à l'intervention en vidéo.



Ordre du jour

- HORS SÉRIE -

- 0-01 Avis du conseil départemental sur la modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Normandie (SRADDET)
- 0-02 Motion "Le Département, maillon essentiel au cœur de la République"

- ACTION SOCIALE -

- 1-01 Projet de mandature 2022-2028 - Mise en place des dispositifs de parrainage et de mentorat
- 1-02 Détermination de l'objectif d'évolution des dépenses pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- 1-03 Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2023-2027
- 1-04 Règlement départemental d'aide sociale (RDAS) - Actualisation du volet autonomie
- 1-05 Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'APAEIA 2023-2027 (CPOM)
- 1-06 Délégation de compétences au président - Fonds de solidarité logement (FSL) - Bilan 2022, avenants, appel à projet et projet 2024
- 1-07 Rapport égalité entre les femmes et les hommes - 2023

- APPUI AUX TERRITOIRES -

- 2-01 Projet de mandature 2022-2028 - Plan cheval Manche 2023-2027
- 2-02 Projet de mandature 2022-2028 - Évolutions de la politique territoriale 2022-2028 relatives notamment aux OCM
- 2-03 Politique territoriale 2022-2028 - Validation du Contrat de pôle urbain de la ville de Granville

- NATURE ET INFRASTRUCTURES -

- 3-01 Projet de mandature 2022-2028 - Modernisation de l'itinéraire Granville-Avranches - RD 673
- 3-02 Projet de mandature 2022-2028 - Contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin - Objectifs de l'opération et modalités de la concertation préalable
- 3-03 Rapport sur la situation du département de la Manche en matière de développement durable 2023 : la sobriété au cœur de la transition écologique

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -

- 4-01 Développement de la politique départementale de lecture publique
- 4-02 Subvention d'aide au fonctionnement de l'Établissement Public national à caractère Industriel et Commercial (EPIC) du Mont-Saint-Michel
- 4-03 Délégation de compétences au président - Bilan des dons d'oeuvres patrimoniales

Suite de l'ordre du jour, page suivante...

Ouverture de la séance plénière

15/12/2023

Intervention de Karine Duval

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,



Depuis notre dernière plénière, notre Département a dû se relever de la tempête Ciaran, d'une violence que nous n'avions pas connu ici depuis plus de 20 ans. Si le Département a été touché de manière inégale, le centre Manche a particulièrement souffert, privant d'électricité et de communication des milliers de foyers pendant plusieurs jours, emportant des toitures, des cheminées, mettant à terre des centaines d'arbres, bloquant les routes ou entraînant des dégâts sur les bâtiments. Nous y reviendrons, dans une délibération spécifique au cours de cette plénière.

Mais nous tenions, dès à présent, à saluer et à exprimer notre respect à tous les intervenants qui ont porté secours et assistance aux sinistrés : les sapeurs-pompiers qui ont traité des milliers d'interventions, les personnels d'Enedis et des différents opérateurs téléphoniques qui ont dû œuvrer dans l'urgence et dans des conditions difficiles pour rétablir les réseaux, nos personnels des routes, comme les personnels communaux qui ont œuvré à rétablir les liaisons et une vie normale, pensons également aux artisans, en particulier aux couvreurs, qui ont dû travailler sans relâche pour aider à protéger les biens. Enfin, nous exprimons notre solidarité avec celles et ceux, parmi nos concitoyens qui ont subi des dégâts sur leur habitation, sur leur exploitation, forestière en particulier, aux conchyliculteurs dont les parcs ont beaucoup souffert. Globalement, notre littoral a résisté, les cordons dunaires ont tenu... parce que cette tempête ne conjugait pas, fort heureusement, tous les facteurs aggravants. Mais elle nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri et que nous devons continuer à nous préparer au retrait du trait de côte, à l'augmentation du niveau de la mer, aux conséquences du changement climatique. On en revient toujours au même point, à cette urgence à agir... fini le cosmétique, fini le green washing, finie la com... l'heure est à l'action !

L'action, ce sera le fil conducteur de mes quelques propos introductifs. C'est au nom de l'action, de l'action en proximité, de la libération des énergies et des initiatives locales, qu'il y a plus de 40 ans, maintenant, était actée la décentralisation... La liberté d'administration des collectivités locales. Le Département est un héritage direct de la Révolution française. Il a su traverser les siècles car il correspond à la fois à une histoire, à une réalité culturelle et à la fois à la bonne taille pour n'être ni trop grand, ni trop petit. Il est d'ailleurs devenu, au fil du temps, la collectivité des solidarités humaines et territoriales, la collectivité qui intervient à tous les stades de la vie. Le gouvernement a confié à Eric Woerth une mission pour la simplification pouvant interroger sur la survie des Départements. C'est à nous de montrer, par notre action, la plus-value de cet échelon territorial de proche des citoyens, au contact du terrain. Et nous ne le ferons pas en fuyant nos responsabilités. Bien au contraire, nous devons être porteurs de projets innovants, nous devons ouvrir des voies, montrer l'exemple. Nous devons révéler notre agilité dans tous les domaines. Nous devons être agiles dans l'exercice de la démocratie continue... sortir le citoyen de sa position d'usager face à des guichets en l'impliquant dans les grandes décisions. La décentralisation ne doit pas se résumer à du management territorial où le président de département se confère le rôle de préfet élu. Si nous continuons dans cette ligne, celle du conservatisme dans un monde qui avance à toute vitesse, dans un monde rattrapé par des enjeux majeur, rattrapé aussi par ses vieux démons, nous allons droit dans le mur. Et le fossé va continuer de se creuser entre les élus et les citoyens. Des citoyens-électeurs qui continueront de s'abstenir en masse !

Alors, comment ne pas être abasourdis, Monsieur le Président, quand une minorité de la majorité empêche tout débat, tout regard public sur un enjeu au cœur de la responsabilité de notre Collectivité ? Votre communication sur le réseau des collèges, à la fois signée de votre seule main et pourtant employant un « nous » sans que nous sachions qui il représente vraiment... laissant planer une réelle confusion entre une décision du Conseil départemental et une décision d'une partie de votre majorité... donc, votre communication était si déconcertante. Elle dressait un tableau plutôt objectif de la situation... et donc, suspendu à ce constat, nous ne pouvions que penser que c'était par l'action, par l'ambition, par l'innovation... par l'échange aussi, par le débat, par la concertation... que nous aurions tenté, tous ensemble, élus départementaux, locaux, communautés éducatives, de trouver des solutions. Des solutions à quoi ? A la réussite éducative des jeunes Manchois, à l'ouverture des champs des possibles, à l'égalités des chances pour tous sur tout notre territoire... et, pourquoi pas, vous qui en êtes friand, à la bonne gestion des moyens publics, nationaux et départementaux. Mais de tout cela, de cette démarche ambitieuse, nous en avons juste... rêvé. Je suis certain également que de nombreux collègues de la majorité en ont rêvé. Ce collège du 21ème siècle, ce grand plan d'investissement dans les collèges, l'attractivité des établissements etc... Nous avons les cartes en main pour travailler,

de manière partagée, douce, anticipée, le choc démographique à venir. Nous avons toutes les cartes pour faire du cousu main, territoire par territoire. Il nous fallait voir, en réalité augmentée, le livre blanc qui n'était qu'un point d'étape, un audit, une base de travail, un état des lieux des faiblesses et, surtout, des richesses de chaque territoire, des richesses de chaque établissement. Malheureusement, qu'est-ce qui l'a emporté dans cette démarche ? Faire croire que le centre des discussions serait celle de la fermeture de collèges ! Quel chemin réducteur, entretenu dans le seul but de l'immobilisme. Alors, maintenant que nous en sommes là, il faudra nous expliquer votre feuille de route, les moyens que vous allez mettre vous pour faire vivre et exister ce réseau des collèges, avant même de demander des comptes à l'éducation nationale. Ne pas continuer ce travail de réflexion, d'imagination, de concertation... aura de graves conséquences pour certains territoires... Les élus l'ont bien compris d'ailleurs, il suffit de lire la contribution du Président de l'association des maires de la Manche lorsqu'il évoque, dans un récent courrier, sa situation locale. Là, au moins, on peut lire une prise de responsabilité et une vision prospective à ses propos... ne pas rester sur les constats des difficultés, mais proposer, aller de l'avant, innover, construire, agir... agir et agir !

Vous voyez, Monsieur le Président, cher.e.s collègues, j'ai l'impression, avec ce blocage sur les collèges, de me retrouver 5 ans en arrière. Nous défendions la création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'action sociale comme le prévoit notre règlement intérieur lorsque les élus ont besoin de comprendre, d'approfondir, tel ou tel aspect de notre action. Dans une démarche démocratique, transparente, trans-partisane, dans un délai contraint et avec une obligation de résultat, nous aurions pu traiter l'urgence que nécessitait une situation dégradée... Du refus de cette démarche, l'urgence ce sera 3 ans supplémentaires de errements jusqu'au début cette nouvelle mandature où des moyens et un audit seront votés.

Et je me permets de revenir un instant sur ce sujet alors que les agents des services sociaux expriment leur colère et leur découragement ce matin. Comme nous l'avons dit dès le début du mandat, lorsque ces mesures, dont nous nous sommes félicités, ont été votées : il ne s'agissait que d'un rattrapage d'un retard pris de plusieurs années. Que ça ne pouvait pas être pour solde de tout compte. Qu'il fallait s'attacher aussi aux conditions de travail et à l'organisation des services etc. Nous regrettons, encore une fois, que la démarche d'audit qui, aux premiers résultats que nous avons pu voir, confirmait notre analyse, ne soit pas allée jusqu'au bout. Une autre occasion manquée, malheureusement ! Et c'est vraiment incompréhensible de voir encore les agents manifester aujourd'hui, alors que le dialogue semble rompu pour ce qui est, pourtant, LA priorité affichée du mandat !

Pour reprendre le fil de ma conclusion de cette intervention, ce que je voulais surtout vous dire ce matin, c'est que l'urgence n'attend pas ! Et que la question du réseau des collèges, des conditions d'enseignement et de réussite éducative vont, à court terme se fracasser contre la réalité du choc démographique. Réalisons ensemble que les bonnes décisions seront celles qui sont prises en anticipant... C'est, à notre sens, et je le sais, pour nombre de collègues, impensable de ne pas en débattre. C'est pourquoi, je propose à tous les collègues qui souhaitent une discussion ouverte, publique et un positionnement de notre assemblée, de saisir, avec nous la possibilité offerte par l'article 9 de notre règlement intérieur. Il permet, si au moins un tiers des membres de notre assemblée le décide, de demander au Conseil départemental de se réunir sur un ordre du jour défini. J'ai la feuille avec moi. Je vous invite à venir la signer.

Je vais m'arrêter là, nous aurons l'occasion d'approfondir l'échange au cours de cette plénière et plus particulièrement lors du débat des orientations budgétaires.



Ordre du jour

- AFFAIRES GÉNÉRALES -

5-01	Débat d'orientations budgétaires 2024
5-02	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 21 septembre 2023
5-03	Désignation de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes
5-04	Modification du règlement intérieur du conseil départemental portant sur les modalités de remboursement des frais de déplacement, de garde ou d'assistance aux élus
5-05	Évolution de l'offre sociale des agents du Département en référence au plan d'actions du protocole d'accord Égalité professionnelle femmes-hommes 2023-2025
5-06	Projet de mandature 2022-2028 - Adoption du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER 2024-2025)
5-07	Délégation de compétences au président - Décisions prises dans le cadre de la commande publique
5-08	Mesures exceptionnelles suite à la tempête CIARAN
5-09	Décision modificative n° 2 du budget principal
5-10	Clôture du budget annexe "Régies des sites et musées"
5-11	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
5-12	Versement d'acomptes sur les subventions 2024 pour les organismes Attitude Manche, SMANN, SYMEL et SMEL
5-13	Convention des services comptables et financiers 2024-2028 entre le Département et la Direction départementale des finances publiques

Dominique Hébert

> Débat sur l'avenir des collèges : une main tendue pour un dialogue constructif

Suite aux propos introductifs du Président du Conseil départemental, de notre Présidente de groupe et du Président du groupe majoritaire (Philippe Bas), Dominique Hébert a pris la parole pour réagir aux propos tenus par ce dernier et approfondir le sens de notre démarche concernant l'avenir des collèges.



« On ne peut quand même pas rester sans réagir aux propos de notre collègue, talentueux politicien, qu'il vient de tenir et qui essaie de détourner un peu l'attention de de notre assemblée et du sujet qui nous a agité ces derniers jours. Des propos que j'entends, depuis les quelques années que je suis élu dans ce département et je ne sais pas si on doit l'interpréter comme un symbole, mais au moment de ces propos, on voit les jeunes quitter la salle. Moi, ça me fait plutôt penser que les jeunes générations n'acceptent plus ces façons de faire de la politique. Parce que si, Monsieur Bas, si nos votes n'ont pas été ceux que vous espériez à l'époque, c'est parce qu'ils n'avaient pas été construit. Les projets

n'avaient pas été construits dans la concertation, contrairement à ce que vient de dire le Président. Ils n'avaient pas été préparés, ils n'avaient pas été anticipés ni partagés en amont. C'étaient des décisions verticales que vous aviez prises, voire même autoritaires. Donc c'est l'inverse de ce que l'on vous propose ce matin, Monsieur le Président. Parce que je suis quand même un peu surpris par une



partie de de vos propos. Vous évoquez que vous aviez besoin de la majorité absolue de l'Assemblée départementale au sein de votre majorité. Moi, ça, ça me semble être quand même un peu une drôle de conception de votre vision de la démocratie. Parce que ça veut dire que vous faites fi de la capacité des élus - D'ailleurs, comme votre collègue Monsieur Bas - vous faites fi de la capacité des élus de l'opposition d'agir en élus responsables, capable de porter une politique dans le sens de l'intérêt général. Et ça, quand même, ça nous questionne, ça nous pose un certain nombre de problèmes par rapport à ce que ce que vous avez pu dire. L'autre surprise c'est quand même vos annonces de ce matin. Elles n'apparaissent pas du tout dans votre communiqué de presse du 28 novembre je crois. On a eu un certain nombre de commissions ces derniers jours pour préparer cette Assemblée. À aucun moment n'ont été apportées ces propositions lors des commissions. On est même loin de ça. Donc voilà, je suis également surpris parce qu'on nous ramène encore, dans vos propos, l'opposition entre les collègues ruraux et les collègues urbains ? Je ne pense pas que ce soit le problème ! On n'a pas à faire une

opposition ruraux et urbains. Souvent ils ont même des problématiques qui sont à peu près semblables. Il y a des gros collègues aussi dans le secteur rural et qui, eux aussi, font face à des populations dont les familles sont dans des situations difficiles comme dans l'urbain. Je pense qu'il faut arrêter d'être dans ces oppositions rural / urbain. Je crois que c'est assez malsain comme approche et comme façon de voir. Moi je pense qu'aujourd'hui, on n'a jamais tenu ce type de propos, donc le faire ensemble, oui, mais ça contredit donc votre position de majorité absolue que vous évoquiez tout à l'heure. Nous on est prêt, on vous a tendu la main, même si ça gêne parfois. Et ce qui fait que vos annonces de ce matin, même si on les accepte, on les entend, je pense qu'elles visent aussi à éteindre un peu un incendie qui a eu lieu ces derniers jours. Non ? Notre main tendue elle est sincère et aujourd'hui, votre position nous laisse quand même encore dans une incertitude, alors nous avons plutôt besoin de projets concrets, d'une vision claire pour offrir à notre jeunesse des opportunités éducatives



enrichissantes et un cadre propice à leur épanouissement. Et donc là, on n'est pas à l'immobilisme, comme l'a rappelé Karine Duval, mais à l'action et à la concrétisation des idées qui ont suscité notre engagement initial pour notre part et notre choix. On souhaite vous tendre la main et on aurait pu aussi faire autre chose. On aurait pu brandir une motion que l'on aurait soumise au vote et en espérant, comme on a pu le voir ces derniers jours à l'Assemblée nationale, que cette notion

se transforme en motion de rejet. Oui, nous aurions pu suivre cette voie politicienne, mais ce n'est pas notre chemin, ce n'est pas notre proposition. Nous aspirons à agir ensemble avec responsabilité, loin des querelles partisans, pour faire avancer notre territoire, celui que nous aimons. Et notre objectif est simple, le progrès. Nous visons à améliorer le quotidien de nos concitoyens, à œuvrer pour leur bien-être et pour l'évolution positive de notre département. Je suis convaincu que nous partageons cet objectif. En choisissant de tendre la main, nous optons pour un dialogue constructif. Nous croyons fermement en la puissance de l'action commune, en rassemblant nos forces et nos idées pour construire un avenir meilleur pour tous. C'est un choix de coopération, de respect mutuel et de volonté sincère de faire avancer les choses ensemble. Donc merci à vous et à ceux qui accepteront de nous rejoindre dans cette démarche où chaque contribution compte pour façonner un territoire prospère et harmonieux. Pour tous, saisissez la main que nous vous tendons en signant notre demande d'une session dont l'ordre du jour sera axé sur une réflexion sur la construction d'un réseau des collèges au service de la réussite éducative des jeunes manchois. Avec ambition, c'est ensemble, en agissant avec détermination et vision, que nous pourrions réellement incarner cette audace et cette sobriété. Il est temps de passer des paroles aux actes pour faire sonner un avenir éducatif prometteur pour la jeunesse que nous servons. C'est le sens de l'engagement que nous avons tous pris lorsque nous avons choisi de nous présenter devant le suffrage universel. Merci de votre de votre attention. Merci à chacune et à chacun d'entre vous de prendre ses responsabilités en conscience. »

Vidéo



Vos élus



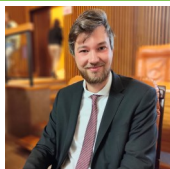
Karine Duval
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Affaires générales



Frédérique Boury
Les Pieux
Commission :
Action sociale



Odile Lefaix-Véron
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Action sociale



Pierre-François Lejeune
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



Stéphanie Coupé
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Appuis aux territoires



Gilles Lelong
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Attractivité et numérique



Emmanuelle Bellée
Cherbourg-En-Cotentin 1
Commission :
Attractivité et numérique



Dominique Hébert
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Appui aux territoires



Thierry Letouzé
Cherbourg-En-Cotentin 2
Commission :
Nature et infrastructures

Avenir des collèges

> Notre demande de session extraordinaire

De manière surprenante, le Président du Conseil départemental a choisi, après un avis minoritaire du groupe majoritaire, de ne pas demander à l'assemblée départementale de débattre et de délibérer sur l'avenir des collèges. Ce déni de démocratie était pour nous, impensable s'agissant d'un enjeu important, au cœur des compétences du Département et touchant nos concitoyens sur l'ensemble du territoire. Heureusement, une disposition légale, transcrite dans notre règlement intérieur, permet d'éviter la paralysie démocratique du Président. En effet, un tiers des Conseillers départementaux peuvent demander la convocation de l'assemblée. Nous nous sommes saisis de cet article 9 pour la première fois.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE

DEMANDE DE CONVOCATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Article 9.2 du règlement intérieur

L'article 9 du règlement intérieur du conseil départemental de La Manche stipule, en son point 2 : [Le conseil départemental peut également être réuni :] à la demande du tiers des membres du conseil départemental sur un ordre du jour déterminé, pour une durée qui ne peut excéder deux jours. Un même conseiller départemental ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

En application de cet article, les Conseillers départementaux signataires demandent la convocation du Conseil départemental avec l'ordre du jour suivant :

- Point d'étape sur la réflexion concernant l'évolution du réseau des collèges publics dans La Manche et poursuite de la démarche.

19 élus ont choisi de signer notre demande obligeant le Président à convoquer, en séance extraordinaire, le Conseil départemental. Il y aura donc un débat sur l'avenir des collèges le vendredi 2 février à partir de 9h30. La séance sera publique et retransmise sur le site internet du Conseil départemental.

Vidéo



Avenir des collèges

> Notre communiqué de presse

IL Y AURA UN DEBAT EN ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE SUR LE RESEAU DES COLLEGES PUBLICS DE LA MANCHE.

Comme nous nous y étions engagés, ce matin, en séance plénière, nous avons tendu la main à l'ensemble des Conseillers départementaux pour que puisse se tenir un débat public et une prise de décision de l'ensemble du Conseil départemental sur la réflexion concernant le réseau des collèges. Le règlement intérieur permet, si un tiers des membres le demande, de réunir le Conseil départemental sur un ordre du jour déterminé (article 9.2).

En cette fin de journée, 19 élus départementaux ont signé cette demande ce qui correspond à plus d'un tiers de notre assemblée. Le Conseil départemental devra donc se réunir avec l'ordre du jour suivant :

Point d'étape sur la réflexion concernant l'évolution du réseau des collèges publics dans La Manche et poursuite de la démarche.

Dans les prochaines semaines, nous aurons donc l'occasion de débattre publiquement sur ce sujet. Chacun pourra partager sa vision, ses inquiétudes, ses propositions. Nous aurons du temps car ce sera l'unique point à l'ordre du jour de cette plénière. A cette occasion nous montrerons, tout simplement, comment peut s'exercer pleinement le débat démocratique lorsqu'un sujet fondamental concerne les jeunes, les familles et toute la communauté éducative du Département.

Emmanuelle Bellée

> Voir le débat sur le réseau des collèges autrement



« J'ai beaucoup hésité à prendre la parole sur ce sujet parce que je me doutais qu'il y aurait de nombreux échanges et je n'avais pas forcément envie de rajouter des couches sur des couches. Mais je me décide quand même parce qu'il me semble que le problème est mal posé. Parce que la question n'était pas de savoir s'il faut modifier ou non le réseau des collèges. La question, est celle du projet du Conseil départemental pour les jeunes collégiens. Et ce n'est pas du tout une question arithmétique. C'est la pensée d'un avenir. Ce n'est pas du tout de faire des calculs, de répartir les élèves, c'est de voir, par exemple dans le Sud manche, là où il y a beaucoup de haras, si on peut soutenir le développement d'une filière équine dans un collège en milieu rural. Autre exemple, est ce qu'on peut utiliser nos atouts et nos relations avec les États-Unis et l'Allemagne sur la côte est pour développer une filière internationale qui est extrêmement rare en France ? Mine de rien, c'était ça qu'il fallait verser. D'abord lire le paysage, voir ce qu'on pouvait faire dans le paysage et ensuite les conséquences d'un projet. Il y en a toujours, mais si on reste focalisé sur fermer / pas fermer des collèges, on n'avancera pas. »

Dominique Hébert

> Porter la parole des agents des services sociaux mobilisés



« Juste quelques mots avant que, si vous l'autorisez, de donner la parole à ma collègue Karine Duval. On ne peut pas occulter des débats, qu'on a un certain nombre d'agents qui sont dans la cour, vous l'avez évoqué à l'instant dans vos propos liminaires. Mais malgré tout, moi je comprends aussi que vous ne souhaitiez pas, ce matin, qu'il y ait une forme d'invasion par une organisation syndicale et des salariés, des agents du département, de cette salle. Mais on aurait quand même pu, je pense, autoriser une prise de parole de quelques minutes par un de leurs représentants pour nous évoquer leur situation professionnelle, puisque ses collègues, et vous l'avez dit aussi, et vous le reconnaissez, sont souvent en souffrance face aux difficultés d'exercice de leur métier qui est de prendre soin des enfants qui leur sont confiés. Et ils voudraient simplement nous expliquer les difficultés structurelles

que rencontre le secteur de l'enfance, un secteur qui pâtit la pression du manque de places pour les enfants qui sont confiés par les juges des enfants et qui n'ont plus le temps, forcément, d'assurer leurs missions dans des conditions normales. Et ça concerne l'ensemble des agents du secteur, que ce soit les référents ASE, les cadres ASE, les assistants familiaux, mais aussi les agents administratifs qui n'arrivent plus à suivre l'augmentation constante des charges de travail. C'est donc une situation qui se dégrade, avec de nombreux arrêts pour maladie pas toujours longs mais qui sont toujours impactant dans les équipes car le travail quotidien reste identique et il ne peut pas être reporté. Je voulais aussi vous dire que les agents que nous avons rencontrés, avec lesquels nous avons discutés ce matin, sont conscients aussi des difficultés qui sont les nôtres, vous venez de les évoquer, pour boucler le budget. Tout en rappelant, quand même, que le département a évidemment été désigné comme étant le chef de file de l'action sociale depuis la loi NOTRe, dans la continuité des lois de décentralisation que nous défendons et pour lesquelles vous allez nous présenter une motion tout à l'heure. Donc, les

agents demandent effectivement un certain nombre de mesures immédiates pour soutenir les équipes qui sont en difficulté et ne pas les voir s'écrouler, et puis des mesures plus structurelles à long terme, sur un engagement à créer des places d'accueil, diversifiées à la hauteur des besoins de placement. Car il faut quand même savoir que 200 enfants sont confiés aux assistants familiaux en surnombre. Que les mesures de place pour les MNA ne sont pas à la hauteur du nombre d'enfants. Je sais que vous attendez aussi, et vous venez de le dire, des réponses de l'État qui n'est pas à la hauteur de ces enjeux. Et d'ailleurs, Monsieur le préfet, vous n'avez pas forcément abordé ce sujet tout à l'heure dans vos propos. Mais je pense qu'il était quand même aussi légitime et important qu'on puisse avoir ce retour d'information de façon à ce que notre Assemblée soit pleinement consciente des difficultés que rencontre ce secteur social et des difficultés dans leur quotidien. [...] Nos agents méritent aussi toute notre attention. Merci. »

Rapport 0.01 > Avis du conseil départemental sur la modification du SRADDET de Normandie

15/12/2023

Intervention de Pierre-François Lejeune

> Trois risques majeurs emportent notre prudence.

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,



En tant qu'élus communautaires, nombreux parmi nous avons déjà partagé nos positions sur le SRADDET. Aujourd'hui, en cohérence avec nos prises de

position antérieures, nous choisissons de nous abstenir pour plusieurs raisons cruciales.

La révision actuelle du SRADDET propose, entre autres ajustements, de définir de manière plus précise la réglementation concernant les énergies renouvelables en Normandie. Concrètement, cette proposition, destinée à être intégrée dans nos SCoT et Plans locaux d'urbanisme, prévoit, au nom de la préservation des paysages, de proscrire les fermes agrivoltaïques et de restreindre l'implantation des éoliennes terrestres. Bien que la préservation des paysages soit fondamen-

talement, nous identifions trois risques majeurs liés à cette intégration dans le SRADDET.

Le premier risque est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de répondre à la demande croissante en énergie pour nos citoyens et entreprises dans un avenir proche. La production d'énergie décarbonée est cruciale à l'échelle mondiale pour lutter contre le changement climatique, et limiter sévèrement l'implantation d'éoliennes terrestres en Normandie pourrait compromettre notre capacité à relever ce défi.

Le deuxième risque est d'entraver le développement d'activités d'agrivoltaïsme pour les agriculteurs de la région, une opportunité de diversification des revenus et de pérennisation des exploitations. Il est essentiel de ne pas interdire, mais plutôt d'encadrer ces initiatives, car le développement du photovoltaïque est crucial pour répondre aux exigences croissantes en énergie décarbonée.

Enfin, le troisième risque réside dans le message que nous envoyons aux industriels,

acteurs clés de la transition énergétique. Refuser l'installation d'éoliennes terrestres et de champs de panneaux solaires en Normandie pourrait décourager les investissements et nuire à la croissance des filières éoliennes et solaires, importantes pour l'emploi et l'avenir économique de la région.

Pour toutes ces raisons, il nous semble difficile de soutenir la révision proposée en l'état. Tout en préservant nos paysages, le SRADDET doit anticiper les défis futurs, en particulier celui de la transition énergétique. Il doit jouer un rôle essentiel dans la décarbonation de la France, répondant ainsi à notre consommation actuelle largement dépendante des énergies fossiles.

Chers collègues, le choix des mots dans ce contexte est crucial. Les termes utilisés dans le SRADDET auront un impact sur le SCOT et nos PLU. Nous considérons que les mots employés en matière d'énergies renouvelables obèrent notre avenir.

Nous avons pris le sujet des énergies renouvelables pour illustrer notre position. Nous aurions pu aussi parler des lacunes de ce SRADDET sur les questions de mobilité, de réindustrialisation, de logement, d'eau et d'économie circulaire ; des sujets au combien stratégiques pour notre territoire.

Nous nous abstiendrons donc.

Texte



Vidéo



Rapport 0.02 > Motion "Le Département, maillon essentiel au cœur de la République" 15/12/2023

Intervention de Karine Duval

> Une motion à retravailler !



Monsieur le Président, cette motion que vous nous soumettez ce matin appelle des réflexions sur le fond, la forme et la manière.

Sur le fond : Bien entendu le Président de l'ADF François Sauvadet et le Président du groupe de droite, Nicolas Lacroix ont affirmé le rôle indispensable des départements mais ils n'ont pas été les seuls :

Jean-Luc Gleyze Président de groupe de gauche l'a aussi fait et c'est bien de concert que la résolution de l'ADF au gouvernement a été construite. Et je puis vous dire que, y ayant assisté avec mes collègues, jamais l'union n'a été aussi forte devant un gouvernement qui ne compense pas les allocations individuelles de solidarité et continue à obérer nos marges de manœuvre financières. Il est vraiment regrettable que, d'un sujet rassembleur et trans-partisan au niveau national, vous en fassiez, ici, une démarche orientée politiquement.

Sur la forme : une lecture de la résolution votée unanimement dans l'enceinte du parlement européen aurait été un message fort envoyé à nos concitoyens. Celui de savoir être unis devant la nécessité de conforter un département qui se veut à l'écoute de ses administrés sans se focaliser sur une posture politicienne

Et enfin sur la manière : alors que nous avons établi une conférence des présidents et des échanges réguliers afin de partager nos avis sur les questions manchoises un appel hier soir à la Présidente de groupe aurait été une marque de respect et

d'élégance. D'autant plus que cette motion ne respecte en rien la procédure prévue par notre règlement intérieur (je vous fais grâce de la lecture de l'article 7.b). Elle est arrivée sur la boîte mail à 18h53. Elle n'a donc même pas été présentée, pour échange, au minima, en commission des affaires générales. Nous aurions pu alors choisir de porter tous ensemble cette motion comme cela a été fait à l'ADF.

Nous avons beaucoup écouté, échangé, lors de ses assises de l'ADF à Strasbourg sur fond de décentralisation. Nous vous remercions de nous avoir permis de représenter la Manche quand il s'est agi du passage de la flamme olympique sur notre territoire et d'avoir pu mesurer à l'échelle du pays les dangers encourus par la démocratie

Afin de préserver l'esprit trans-partisan qui a toujours guidé l'Association des Départements de France, nous vous proposons de reporter le vote sur cette motion. Cela nous permettrait de la retravailler collectivement pour aboutir à une démarche véritablement représentative de nos convictions communes et de l'intérêt général. Nous avons toujours privilégié le dialogue et la concertation dans les précédentes motions, et nous sommes convaincus que cette approche renforcera notre position départementale.

Texte



Vidéo



Dominique Hébert

> Contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin



Concernant les Objectifs de l'opération et modalités de la concertation préalable (rapport 3.02).

« Je vais être très court hein, parce que je ne vais pas revenir sur la présentation extrêmement complète qu'Axel [Fortin-Larivière] vient de de nous faire sur ce dossier ; Une présentation que nous partageons sur le dossier de voie contournement sud-ouest de Cherbourg en Cotentin.

Par contre je reprendrai aussi à mon compte les propos d'Antoine [Delaunay] sur l'axe Granville Avranches puisque là aussi sur ce dossier, nous ne sommes plus sur un projet de 2x2 voies. Là aussi il faut évoluer. Nous sommes le projet des années 2030 qui ne peut pas être le projet des années 2000. Et donc nous devons aussi collectivement trouver un l'équilibre entre un projet qui préservera la biodiversité, qui préservera les terres agricoles, et qui satisfera aux besoins, aux demandes d'aménagement du territoire et d'équipements, au service des habitants. Donc je reconnais aussi que sur ce dossier, depuis sa relance, il y a une réelle volonté de concertation et de recherche de consensus trans-partisan afin d'aboutir au meilleur projet possible. Et donc nous abondonons à cette méthodologie et nous approuverons cette délibération. »



Finalement, le vote a été suspendu. La motion a été réécrite pour conserver le caractère unanime qui avait présidé à l'adoption de la résolution en assemblée générale de Départements de France. Soumise au vote en fin de journée, la motion, réécrite, a été votée à l'unanimité.

Intervention de Pierre-François Lejeune

> Des avancées mais pas à la hauteur des besoins.



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Cette délibération revêt une importance cruciale, car elle établit les orientations budgétaires pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux de notre département. Ils

interviennent en faveur des habitants de la Manche qui ont besoin de soutien, notamment les enfants nécessitant une protection, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Déterminer les objectifs d'évolution de dépenses, nous devons reconnaître que c'est un exercice complexe, car bien que la maîtrise budgétaire soit nécessaire, elle ne doit en aucun cas compromettre la qualité des services sociaux et médico-sociaux. Trouver le juste équilibre entre contraintes financières et préservation de la mission sociale est un défi subtil, mais essentiel.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance envers les professionnels des établissements et services médico-sociaux de notre département, qui accomplissent un travail remarquable au service de leurs concitoyens. Leur dévouement est louable, exigeant et essentiel pour soutenir les plus vulnérables. Il est de notre responsabilité de garantir qu'ils disposent des ressources nécessaires pour accomplir leur mission. Cependant, en examinant attentivement les orientations proposées, des interrogations surgissent quant à la réelle prise en compte des besoins et à la vision à long terme.

Nous observons actuellement une situation sans précédent, marquée par une augmentation significative des dépenses énergétiques et d'autres coûts opérationnels tels que l'alimentation et les carburants. Les gestionnaires médico-sociaux sont confrontés à des défis majeurs, et il est de notre devoir de garantir des taux d'augmentation des dépenses qui reflètent de manière adéquate les besoins réels. Les engagements financiers actuels semblent insuffisants pour répondre à ces

défis, et il est impératif que nous collaborions pour trouver des solutions plus justes et durables.

Dans ce débat, vous présentez des ajustements techniques, au strict minimum, pour faire face aux augmentations mécaniques des établissements, telles que le glissement vieillesse technicité (GVT) pour le groupe 2, et l'inflation pour le groupe 1. Il est également souligné les récentes mesures que nous avons approuvées, bien que celles-ci ne soient que des correctifs visant à remédier aux lacunes constatées auparavant.

L'incitation à réinterroger l'organisation des établissements en fonction des vacances de postes suscite des inquiétudes. La non-systématicité du remplacement des départs de salariés risque d'impacter négativement la continuité des soins et de l'accompagnement. La qualité des services rendus dépend étroitement du personnel en place, et des décisions hâtives pourraient compromettre la stabilité des établissements.

Nous regrettons l'absence d'innovation dans notre département, notamment en ce qui concerne la tarification dans nos EHPAD habilités à l'aide sociale. En tant que membres des conseils d'administration des EHPAD de nos cantons, nous sommes conscients des crises auxquelles ils font face, telles que l'affaire des Fossoyeurs, la crise sanitaire et l'inflation, accentuées par le manque de marge de manœuvre prévu par la loi autonomie. Ces établissements nécessitent des sources de financement supplémentaires pour maintenir leur statut d'établissement habilité à l'aide sociale.

La modulation tarifaire aurait constitué une solution viable, sans impact financier significatif pour notre collectivité. Fondée sur la solidarité entre résidents, cette mesure aurait prévenu la disparition des structures et évité des coûts excessifs pour les résidents. Les tarifs, calculés en fonction des ressources, auraient assuré une contribution plus élevée des résidents aisés par rapport à ceux ayant le minimum vieillesse. Cette expérimentation aurait pris en compte les moyens financiers des résidents, garantissant ainsi l'équité tout

en offrant un soutien essentiel à ces établissements d'utilité publique. Regrettablement, cette opportunité n'a pas été saisie.

Nous aspirons à ce que le rapport de la députée socialiste Christine Pirès-Beaune, ainsi que l'action de nos parlementaires, provoquent des changements significatifs dans ce système à bout de souffle, au bord du précipice.

Nous saluons la reconnaissance de nos positions et notons votre revirement concernant le soutien financier aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) des CCAS de Saint-Lô et de Cherbourg-en-Cotentin. L'année dernière, votre décision de ne pas compenser ce qu'on appelle « la prime SEGUR » créait une discrimination entre les SAAD, mettant en péril les CCAS et menaçant la survie de ces services publics. Vous avez désormais décidé, en collaboration avec la CNSA, d'allouer 250 000 euros par CCAS, un geste significatif qui mérite d'être souligné, même si cela ne couvre pas l'intégralité des dépenses subies.

En conclusion, mes chers collègues, nous devons nous engager à trouver des solutions qui préservent à la fois la responsabilité financière et la qualité des services sociaux et médico-sociaux. La situation actuelle exige une approche nuancée et des décisions éclairées pour assurer la pérennité de nos institutions tout en répondant aux besoins croissants de nos concitoyens les plus vulnérables.

À la lumière de ces éléments et en considérant la progression favorable de vos prises de position sur certains aspects, nous opterons pour l'abstention, bien que notre habitude soit de voter contre ces délibérations annuelles.

Je vous remercie. .

Texte



Vidéo



Intervention de Pierre-François Lejeune

> La majorité nous rejoint enfin : Impossible de donner un avis favorable !



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues, Chaque année, nous sommes appelés à émettre un avis sur le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC), élaboré par l'Agence Régionale de Santé. Si ce programme demeure crucial pour la protection de nos concitoyens fragiles, nous ne pouvons ignorer les préoccupations légitimes soulevées, tant

dans nos analyses que dans les avis du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Certes, des mesures positives ont été prises, telles que l'allocation de ressources financières supplémentaires aux personnes en situation de handicap et les nouvelles dispositions en faveur des personnes âgées. Cependant, il est regrettable de constater que, malgré ces

efforts, des besoins criants persistent, particulièrement chez les enfants en situation de handicap.

Notre préoccupation s'accroît, notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants, en particulier en pédopsychiatrie. Les moyens, les places et les structures dédiées soulèvent des inquiétudes. La santé mentale des enfants étant un pilier de leur avenir émotionnel, mental et social, il est de notre devoir de garantir que cette dimension soit correctement prise en compte.

En ce qui concerne nos aînés, nous faisons face à une double exigence : répondre à la croissance du nombre de personnes âgées dépendantes tout en adaptant notre offre. Le vieillissement de notre population est une réalité incontournable, et il est essentiel que nos aînés aient accès à des établissements médico-sociaux répondant à leurs besoins.

Les personnes en situation de handicap vieillissantes ne doivent en aucun cas être négligées. Des mesures concrètes doivent être prises pour répondre à leurs besoins spécifiques. Avec seulement la création de 7 places en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), dont une seule pour une personne

ayant un polyhandicap, les moyens sont clairement insuffisants sur notre territoire.

Chers collègues, il est impératif que nous unissions nos forces pour assurer une prise en charge optimale de nos concitoyens les plus vulnérables. Les mots ne suffisent plus, nous exigeons des actions concrètes pour qu'ils ne soient plus laissés pour compte. Une révision approfondie du PRIAC dans un esprit de coopération est nécessaire.

Nous appelons l'État, par l'intermédiaire de l'agence régionale de santé, de prendre ses responsabilités, car nos collectivités locales et nos associations le font au quotidien. Il est temps que l'action soit aussi forte que notre engagement.

Ainsi, nous sommes unanimes pour émettre un avis défavorable, en espérant que cette position contribuera à susciter des changements significatifs.

Texte



Vidéo



Rapport 2.06 > FSL - Bilan 2022, avenants, appel à projet et projet 2024

15/12/2023

Intervention de Pierre-François Lejeune

> Pourquoi ce blocage face à l'urgence d'agir ?



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

L'absence de décision et le statu quo du Conseil départemental de la Manche concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est très décevant.

Depuis plusieurs mois, se nourrir, se loger et se chauffer est devenu de plus en plus compliqué pour les familles, une réalité que nous constatons dans nos différents cantons. Personne n'est épargné par l'inflation et la forte augmentation des prix de l'énergie. Nous faisons face à une crise du logement qui représente une menace sérieuse sur le plan social.

De nombreuses initiatives ont été prises sur nos territoires pour mobiliser tous les acteurs en faveur de la réduction de la facture d'énergie. En tant que Département de la Manche, chef de file de l'action sociale, nous jouons un rôle majeur, notamment grâce au FSL, un fonds également alimenté par 165 collectivités locales de notre département (301 024 €).

Le travail de terrain, les retours des professionnels et de nos collègues élus ont mis en lumière des lacunes préoccupantes du FSL dans notre approche envers les familles en difficulté. Ces lacunes ont été examinées lors de la commission consultative du FSL en juillet dernier, mettant en évidence l'urgence d'une action de notre part face à la crise énergétique en cours.

Comment répondons-nous cet hiver, et le suivant, aux habitants de notre territoire qui font face à des difficultés dues à l'augmentation significative de leurs charges ?

Certains constats s'imposent :

Il est apparu que le règlement intérieur du FSL a été modifié en 2005, soit il y a 18 ans, fixant le quotient familial au seuil de pauvreté de l'époque. Ce seuil a été relevé depuis 18 ans, mais nos barèmes n'ont pas suivi. Ainsi, le quotient familial actuellement appliqué se situe en dessous du seuil de pauvreté pour certaines compositions familiales, plongeant certaines familles dans une situation de précarité inacceptable.

De plus, le règlement intérieur applique un barème de ressources uniforme pour des compositions familiales différentes, traitant de manière égale une personne seule, un couple sans enfant et une famille monoparentale avec un enfant. Pour être concret, un homme seul touchera la même aide qu'une femme vivant avec un enfant en bas

Pierre-François Lejeune

> Egalité femmes/hommes



« Merci Isabelle pour la présentation de ce rapport, nous y souscrivons pleinement et, effectivement, nous devons agir sans relâche pour faire de l'égalité femmes-hommes une réalité de fait. Il n'y aura pas d'égalité entre les femmes et les hommes sans une lutte totale et inflexible aussi contre toutes les violences faites aux femmes. Les chiffres sont éloquentes. Les chiffres qui ne prennent en compte que les interventions et procédures ouvertes. Les violences intrafamiliales ne cessent de croître : 1 903 procédures en 2022 dont 2/3 concernent des violences conjugales. En 3 ans, il y a eu une hausse de 61,50%. Et on le sait également, malgré tout ce qui est fait pour la libération de la parole des victimes, combien certaines sont réticentes, et qu'il y a des difficultés à aller porter plainte, donc à être traduit dans ces chiffres. Alors c'est vraiment une mobilisation collective qui est nécessaire pour faire reculer ces violences, ces inégalités, ces stéréotypes aussi liés au genre. C'est un long chemin qui reste encore à parcourir. Je crois que le département en a conscience et a pris sa part, comme un certain nombre de nos collectivités locales. Et je trouve que c'est important qu'annuellement nous puissions... penser et, en tout cas, avoir un rapport sur cette question. Merci à vous. »

> Tarification des EHPAD

En réponse à Christelle Castelin suite à l'intervention de Pierre-François Lejeune (voir ci-contre) sur la tarification des établissements et en particulier des EHPAD : « Juste pour répondre à Christelle [...], j'ai pu en échanger avec les services et j'ai pu aussi en échanger avec les associations puisque ce sont les associations qui ont saisi le département sur ce sujet. Donc des départements ont pu faire aussi cet exercice, je pense au département de Gironde par exemple. Mais effectivement, si le travail est en cours, tant mieux. Nous, ce que nous aurions souhaité, c'est qu'aujourd'hui, au regard des difficultés qui ont été évoquées, ça soit fait de manière plus rapide. »

âge. L'âge des enfants n'est pas pris en compte, introduisant une injustice dans l'évaluation des besoins.

Face à ces constats, quelles solutions ?

En juillet dernier, lors de la commission consultative, nous avons décidé d'initier une réflexion approfondie. Nous avons établi un calendrier ambitieux, prévoyant un travail à entreprendre au cours du deuxième semestre de 2023 en vue de mettre en œuvre des changements dès le 1er janvier 2024. Cette démarche s'alignait sur les engagements pris par le Département dans le cadre de ses orientations stratégiques, réaffirmés à nos collectivités, aux bailleurs sociaux et à l'État le 23 février dernier. Il est crucial que nous soutenions cette initiative et que nous veillions à la mise en œuvre rapide et efficace de ces ajustements.

Il s'agit de mesures de bon sens. Il est normal d'aligner le quotient familial sur le seuil de pauvreté actuellement fixé.

Par ailleurs, nous devons aborder la question de l'aide spécifique liée à l'énergie. Face à la

hausse des tarifs, il a été constaté que le FSL était peu sollicité pour des factures élevées de régulation de charge, en partie en raison du critère d'éligibilité du règlement intérieur. Se chauffer est un besoin vital, et personne ne devrait avoir à choisir entre manger et se réchauffer.

Des mesures urgentes et immédiates doivent être prises. Nous devons simplifier le processus en autorisant les ménages à renouveler leur demande d'aide pour les impayés d'énergie chaque année, au lieu de tous les 18 mois, comme c'est le cas aujourd'hui. Cette modification vise à offrir un meilleur soutien, plus adapté à la réalité des familles. De plus, il faudrait élargir l'éligibilité aux aides énergie pour les personnes en situation de précarité, avec une aide maximale de 300€.

Ces propositions sont des solutions concrètes pour répondre aux besoins urgents de nos concitoyens. La mise en place de cette aide spécifique serait un signal fort de notre engagement envers les familles en difficulté, avec un impact financier présumé de 56 923€.

Chers collègues, il est temps de passer à l'action. Les familles en difficulté ne peuvent pas attendre jusqu'en 2025 pour voir leurs situations prises en compte. Nous devons agir maintenant, en accordant une attention particulière aux recommandations de la commission consultative FSL et en révisant rapidement notre règlement intérieur pour le bien-être immédiat de nos concitoyens.

Je vous demande de soutenir ces changements, de prendre des décisions rapides et de démontrer que nous sommes ici pour servir et protéger l'intérêt des familles en difficulté dans notre département.

Je vous remercie. .

Texte



Vidéo



Emmanuelle Bellée

> Gouvernance de l'EPIC du Mont-Saint-Miche



Concernant la subvention d'aide au fonctionnement de l'Établissement Public national à caractère Industriel et Commercial (EPIC) du Mont-Saint-Michel. (rapport 4.02)

« Une petite précision : La baisse des subventions du Conseil départemental ne signifie pas un désengagement politique. Voilà, je voulais juste repréciser. Ce n'est pas parce qu'on on arrête de les accompagner, qu'on ne sera plus présents à la gouvernance et décideurs. »



La tempête Ciaran a fortement touché notre département. C'est l'événement climatique qui a généré le plus d'interventions pour les pompiers depuis 1999 (voir ci-contre).

Rapport 5.08 > Mesures exceptionnelles suite à la tempête CIARAN

15/12/2023

Intervention de Gilles Lelong

> Un soutien plein et entier aux Sapeurs-Pompiers.



Monsieur le Président, cher.e.s collègues,

La tempête Ciaran de novembre dernier a durement éprouvé notre territoire et une fois encore, les personnels du Service

Département d'Incendie et de Secours ont été exemplaires et ont répondu présents aux plus de 4 000 demandes d'interventions réalisées dans des conditions extrêmement difficiles. Qu'ils en soient remerciés ainsi que l'ensemble des agents de notre collectivité et des services portuaires qui ont été mis à contribution pendant cette séquence. Ils nous ont offert la démonstration de leur dévouement et de leur sens du devoir, nous n'en doutons pas. D'une manière plus globale, nous pouvons saluer la bonne coordination des secours à l'échelle de notre département sous l'égide du Préfet. Nous pouvons d'ailleurs noter l'engagement, par l'Etat, de renforts composés de sapeurs-pompiers du Centre-Val de Loire et des formations militaires de la sécurité civile. Leur concours a été particulièrement déterminant dès les premières heures de la tempête.

Le surcroît d'activité pour le SDIS, comme indiqué dans ce rapport, se traduit par un

impact financier important évalué à 320.000 €. Je veux saluer aujourd'hui les décisions trans-partisanes prises dans les commissions qui ont permis d'augmenter la prise en charge intégrale de ces dépenses exceptionnelles, initialement prévue à hauteur de 50%.

Cette contribution va permettre de ne pas obérer les moyens de nos centres de secours et donc, de maintenir un niveau d'excellence de leurs missions.

Je souhaiterais aussi saluer l'esprit de solidarité de certaines communes, Port-Bail-sur-Mer, Barneville-Carteret et bien d'autre, qui ont pris à leur seule charge, les frais inhérents de restaurations des sapeurs-pompiers pendant cet épisode. Au-delà de l'aspect financier, je salue leur état d'esprit qui participe à la considération qu'ils portent à leur centre de secours et aux femmes et aux hommes qui les composent.

Merci à ces communes pour leur soutien.

Texte



Vidéo



Intervention de Karine Duval

> Vos orientations nous inquiètent.



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Aujourd'hui vous nous présentez le document d'orientation budgétaire qui doit nous permettre d'instaurer un véritable débat au sein de notre assemblée avant la présentation du budget primitif fin janvier prochain. Ce débat porte sur les lignes directrices qui guideront la construction du budget. Ces directions sont d'abord politiques puis financières. Le document présenté aujourd'hui est, comme vous aimez à le dire, Président, accessible (malgré un certain nombre de coquilles !), présenté de façon identique à celui de l'an dernier et donc comparable.

Votre exposé sur le contexte international et national est juste et montre que nos finances sont obérées par un État qui prescrit mais ne rembourse pas à la hauteur escomptée en particulier sur ce que l'on appelle les Allocations Individuelles de Solidarité, les AIS, le trio APA, RSA, PCH. Néanmoins, et vous en convenez, nous ne sommes pas les plus à plaindre, 15 départements étant dans le rouge absolu. Et concernant les droits de mutation, cette recette qui a souvent servi à amortir les augmentations de dépenses, notre Département est parmi ceux dont la baisse a été la moins sensible entre 2022 et 2023. Il demeure que, d'une manière globale, les finances des départements se dégradent rapidement et posent des inquiétudes certaines pour l'avenir. Nous avons connu cela à une autre époque où l'on parlait d'asphyxie ! Phénomène renforcé aujourd'hui où notre autonomie fiscale est nulle, ce qui nous place en entière dépendance du bon vouloir de l'État.

Vous annoncez qu'il va nous falloir faire des économies et des choix : dont acte. Les dépenses incompressibles s'élèvent à 73% du budget de fonctionnement. Il y a donc peu de marges de manœuvre si l'on maintient notre

effort d'investissement tout en réduisant notre endettement et en limitant le recours à l'emprunt. C'est d'ailleurs sur ces différents leviers que peuvent s'opérer des choix financiers en fonction des orientations, des priorités politiques.

Vous aimez à dire qu'emprunter c'est sur l'avenir des jeunes mais ne pas le faire n'est-ce pas au contraire faire payer aux jeunes d'aujourd'hui pour les générations futures ? Une collectivité qui va bien est une collectivité en capacité de payer ses emprunts ! A ce propos dans votre DOB, en introduction, pas un mot sur la jeunesse !

Nous n'en sommes qu'au stade du débat mais je mesure combien les choix seront cornéliens. J'ai cru ouïr que la priorité était de poursuivre l'action sociale ! Oui cela tombe bien car c'est notre raison d'être mais ce n'est pas un choix politique, c'est juste une évidence ! Encore faut-il avoir la même définition du mot « priorité » et la même ambition concernant nos actions sociales !



« Nous allons devoir faire des choix » telle est l'introduction... Avec, comme refrain de cette chanson bien connue, le spectre de « l'effet ciseau » !

J'aurais préféré entendre lire les leviers financiers que vous auriez voulu actionner pour tenir un projet politique. Mais hélas vous n'en avez pas !

Alors, si l'action sociale est votre priorité on peut s'étonner que vous ne revoyiez pas le seuil d'intervention du Fonds de Solidarité Logement et que vous ne fassiez rien pour cette mesure de justice sociale tant le logement, au même titre que l'accès aux soins est une priorité pour nos concitoyens. Et puis, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans notre action sociale... nos agents sont de

plus en plus en souffrance. Les exemples récents relayés, à juste titre par les syndicats qui tirent, une nouvelle fois, la sonnette d'alarme, sont affligeants. Comment pouvons-nous en arriver là dans nos services. Des Centres médicaux sociaux qui tirent la sonnette d'alarme, des fermetures comme à Valognes il y a une quinzaine de jours. De mon côté, c'est vraiment avec une profonde lassitude que je m'exprime à nouveau sur le sujet. Je n'ai cessé de répéter qu'au-delà des moyens financiers, les conditions d'exercice de ces métiers pénibles, confrontés sans cesse à la misère, sont le facteur clé de la gestion des ressources humaines. Comment demander à des agents en souffrance d'aider les publics les plus en difficulté ?

Je le soulignais juste avant : Pas un mot sur la jeunesse ! Doit-on finalement être surpris, vous qui renoncez au travail sur le réseau des collèges, premier facteur de réussite pour les jeunes du Département.

Oui, renoncement plutôt que choix politiques, renoncement à l'ambition pour les jeunes, Renoncement à une politique volontariste sur le logement la santé que vous renvoyez au régulier.

On pourrait faire la liste de tout ce qu'il manque politiquement pour comprendre les orientations budgétaires présentées. Nous aurions voulu lire qu'au-delà des problèmes, il y a des solutions proposées. Arrêtons d'être dans cette posture de subir. Saisissons-nous des dispositifs qui sont proposés par l'État, par exemple dans le social. Il faut aller chercher les solutions... passer du constat à l'action ! Nous en sommes malheureusement loin et, ces orientations donnent vraiment le sentiment d'un renfermement sur soi-même... les récentes décisions, le statu quo, l'immobilisme... Ce n'est en rien le chemin que devrait prendre notre Département. Oui, ces orientations nous inquiètent ...

Texte



Vidéo



Intervention de Emmanuelle Bellée

> Ne faisons pas ce que nous reprochons à l'État de faire.



Merci, Monsieur le Président, cher collègue, d'avoir mis à notre disposition ce document de travail, le rapport d'orientation budgétaire, en prenant soin d'y intégrer à la fois le contexte régalién et les contraintes des départements.

Il est en effet intéressant de voir comment l'état malmène ses collectivités locales. Essayons

cependant de ne pas faire la même chose avec les Manchois et saluons les revalorisations indiciaires et autres hausses - cruciales en cette période d'inflation - touchant ces métiers indispensables, incontournables pour notre département, son avenir.

Séance plénière du Conseil départemental > 15 décembre 2023

Évitons aussi de stigmatiser certains de nos concitoyens... je fais référence en particulier à votre éditorial, qui pointe de façon maladroite certains d'entre nous ou certains de nos enfants concernant les prestations de compensation du handicap ou la prise en charge de nos mineurs en difficulté, qu'ils soient nés ou pas dans le département. Sans parler des adultes dans une situation précaire et que nous soutenons par le RSA, ou de nos agents qui servent la collectivité avec dévouement. Ne les rendons pas responsable de nos maux. Cependant je me réjouis de lire dans votre rapport d'orientation budgétaire votre souhait d'intégrer enfin ces changements, votre volonté de respecter les réglementations nationales ou internationales.

Je me réjouis aussi de vous voir souligner l'importance de l'offre culturelle du département et la place des artistes sur les territoires, au quotidien, auprès de tous les publics y compris les personnes en situation de handicap comme le montre l'exposition que vous présentez en ce moment dans la salle des pas perdus, de l'autre côté de cette porte. La création artistique est fondée sur l'échange, le partage, créé du lien social et, au-delà, de la cohésion sociale. C'est bien de le dire... et de créer les conditions pour que cela se fasse.

Comme je le précisais dans mon intervention du 27 janvier 2023, la politique culturelle portée par les associations artistiques soutenues par le Conseil Départemental ne touche pas seulement les artistes, mais quelques 7 000 bénévoles, 500 emplois... pour le bénéfice des spectateurs : plusieurs centaines de millions de personnes.

Le Mont-Saint-Michel ne fait pas partie de ces chiffres, ni le réseau des sites et musées

du Département, ni Villes en Scène, ni les gros festivals comme Jazz sous les Pommiers : je ne parle que des initiatives portées par des tiers, des petites et moyennes structures pour lesquelles – et c'est l'un de nos critères de financement – la création artistique, la présentation d'une œuvre, sont des occasions d'aller à la rencontre des habitants, sur leur territoire.

L'an dernier, vous aviez amputé le budget qui leur est consacré de 50 000€ alors que nous étions déjà très en dessous des besoins. C'était une erreur. Ce secteur a été très durement touché par la pandémie, mettra encore longtemps à s'en relever. Nous aurions dû être là, d'autant plus que la baisse de nos engagements financiers à l'égard d'autres partenaires culturels nous aurait permis de le faire, de répartir autrement les finances.

Ne refaites pas la même erreur cette année, parce que l'inflation a dramatiquement dégradé une situation déjà trop précaire.

C'est pourquoi je vous demande de réinjecter dans le budget de l'aide aux tiers en matière culturelle les 50 000€ supprimés ainsi que 10 000€ supplémentaires pour nous permettre d'ajuster les subventions à l'augmentation du coût de la vie.

Et ici, je tiens à vous redire, Monsieur le Président, que j'ai réellement lu votre projet d'orientation budgétaire avec la plus grande attention, de la première à la dernière ligne. J'ai bien pris en compte vos inquiétudes pour l'avenir.

Cette demande n'est pas une impertinence de ma part, ni une absence du sens des responsabilités. Mais, comme vous le disiez, il faut faire des choix. Je porte ici une politique

pensée et mesurée, dont le bénéfice l'emporte largement sur les conséquences d'un désengagement. La culture est ce qui permettra aux Manchois de tenir dans la tourmente. Vous le savez, il n'est pas seulement question de se distraire, de se faire plaisir. Il est question de pouvoir se ressourcer auprès des artistes, de porter un regard distancé, décalé. Il s'agit redonner du sens, se réapproprier nos quotidiens et notre avenir dans une période ou l'anxiété suinte de toute part, dans un département – rappelez-vous le rapport de l'Agence Régionale de Santé qui nous a été présenté en septembre dernier – qui se hausse au-dessus des moyennes nationales concernant la santé mentale, un département rural, qui plus est, qui met les agriculteurs dans des situations inextricables puisqu'ils sont exposés plus que d'autres au stress des variations climatiques extrêmes.

Nous avons besoin d'une politique culturelle forte, au-delà des mots et des intentions, nous avons besoin de sortir la tête de l'eau pour construire, trouver ensemble, grâce à cette énergie, à cette solidarité que nous procure la vie culturelle et artistique, des pistes pour reprendre la main, avancer malgré les vents contraires.

Merci pour votre écoute.

Texte



Vidéo



Le clin d'oeil

Le 21 novembre dernier, une délégation du groupe a visité l'usine Orano-La Hague. L'objectif était de mieux connaître ce milieu industriel, de mieux comprendre les enjeux, multiples, et d'échanger sur l'avenir. Avec cette usine, unique en son genre, Orano s'inscrit dans une filière qui est, aujourd'hui, en pleine redéfinition. Se joue, actuellement, l'avenir de la stratégie énergétique de notre pays, confronté à l'urgence climatique. Cette journée nous aura permis de découvrir une des voies possibles.

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : @gse_cd50

Facebook : facebook.com/gse.cd50

La lettre

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 7 > janvier 2024

Directrice de publication : Karine Duval

Calendrier

Séance plénière :

Vendredi 2 février 2024 à 9h30 exceptionnelle / collègues **et 13h30** ordinaire / vote du budget/

Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Par ailleurs, les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Commissions permanentes :

- Vendredi 19 janvier 2024
- Vendredi 16 février 2024
- Vendredi 22 mars 2024
- Vendredi 19 avril 2024

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site manche.fr :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/actes/tous-les-actes/>